

Analyse de l'offre en ligne de la SSR pour 2024

Synthèse

L'analyse a pour objectif principal d'examiner la manière dont la SRG SSR met en œuvre le **mandat de la concession** dans le cadre de ses offres en ligne srf.ch, rts.ch et rsi.ch. L'analyse a été effectuée sur la base d'une **enquête exhaustive** permanente de tous les contenus en ligne de la SSR publiés durant l'année 2024. Les résultats montrent que le **critère de limitation du nombre de signes** est respecté dans **98 pour cent** des contenus rédactionnels sur les trois sites d'informations. Le **critère des 75%** de mise en lien avec un contenu audio ou audiovisuel est **largement surpassé** par les trois offres en ligne, et ce tout au long de l'année. Les liens externes examinés satisfont sans exception aux dispositions de la concession, rien n'indique une motivation commerciale des liens.

Informations méthodiques

Offres en ligne étudiées :	srf.ch (Suisse alémanique), rts.ch (Suisse romande), rsi.ch (Suisse italienne)
Procédure, période d'enquête :	Enquête exhaustive permanente de tous les contenus en ligne et liens externes dans la catégorie des contenus principaux publiés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2024
Base de l'analyse :	- Contenus en ligne : N= 180'515 - Références aux émissions: N= 154'652 - Liens externes: N= 3'213'038
Méthodique :	Forme d'analyse quantitative des contenus assistée par ordinateur A) analyse rédactionnelle (unités : contenus en ligne, références aux émissions) B) analyse des liens (unité : liens externes)

Problématique

Conformément à l'art. 18, al. 2 de la concession, la SSR ne peut diffuser des offres en ligne que dans certaines conditions. L'**analyse de l'offre en ligne de la SSR** en 2024 a pour objectif principal d'examiner la manière dont la SSR met en œuvre le **mandat de la concession** avec ses offres en ligne en trois langues. L'étude permet en outre d'obtenir un aperçu de la structure de l'offre proposée par les sites en ligne de la SSR.

L'examen répond essentiellement à la question de savoir comment, en 2024, la SRF, la RTS et la RSI établissent un **lien** thématique et temporel **avec les émissions** (art. 18, al. 2, let. b), comment elles respectent la **limitation du nombre de signes** dans les contenus en ligne sans référence à une émission (art. 18, al. 2, let. c) et comment elles observent le critère relatif au **lien avec un contenu audio ou audiovisuel** (art. 18, al. 2, let. d). Il est expliqué en outre dans quelle mesure les **liens externes** sont créés pour des raisons éditoriales et non commerciales (art. 18, al. 2, let. f).

Méthodique

L'approche méthodique de Publicom se base sur une **enquête exhaustive permanente** de tous les contenus en ligne des trois offres de la SSR en 2024 et fournit ainsi une base de données la plus représentative qui soit pour l'examen de la conformité à la concession. Les indicateurs nécessaires sont établis à l'aide d'un système de recherche semi-automatisé faisant intervenir des algorithmes d'analyse spécifiques et des mesures systématiques d'assurance de la qualité. Le dispositif d'enquête et la méthode utilisés fournissent des résultats très valables, avec néanmoins une certaine **marge d'erreur**. C'est pourquoi les valeurs déclarées pour la conformité à la concession peuvent légèrement surestimer ou sous-estimer les prestations de la SSR effectivement fournies.

Le degré de conformité à la concession est évalué sur la base de la **pratique d'interprétation de l'OFCOM**. Publicom fait état des résultats selon les spécifications de la cliente et ne dispose d'**aucun pouvoir d'interprétation** quant à l'accomplissement du mandat par la SSR.

Du point de vue méthodique, l'enquête se fonde sur une **analyse des contenus** (analyse rédactionnelle) et sur une **analyse des liens**. Un pack logiciel spécifique au projet fourni par Publicom assure la collecte et le prélèvement des données ainsi que l'assurance de la qualité. Il comprend un **robot d'indexation** qui extrait une fois par heure les contenus en ligne nouvellement publiés ou modifiés de la SSR et les indexe selon les spécifications du livre de code, un **outil de lectorat** (pour le codage manuel) ainsi qu'un tableau de bord d'assurance de la qualité (entre autres tests permanents de fiabilité).

Limitation du nombre de signes sur le site d'information (art. 18, al. 2, let. c)

L'analyse rédactionnelle a porté sur l'examen de plus de **180'000 contenus en ligne** et près de 154'000 références aux émissions en matière de respect du mandat de la concession. Il s'avère que les offres en ligne de la SSR **observent presque toujours** le critère de la limitation du nombre de signes sur le site d'information: au total, **98%** de tous les contenus rédactionnels traitant de l'actualité, du sport ou de l'actualité régionale ou locale sont conformes à la disposition de la concession visée à l'art. 18, al. 2, let. c. Pour RSI, la part de contenus rédactionnels des sites d'information conformes n'est que légèrement inférieure avec 98% contre respectivement 99% pour la RTS et la SRF.

Seuls un peu plus de **2%** des contenus rédactionnels des trois sites d'information de la SSR comportent plus de 1'000 signes; ils ne satisfont donc pas à toutes les dispositions de la concession et sont ainsi non-conformes (N=800). Une grande partie des contenus en ligne non conformes enfreint les exigences de la concession de la SSR en matière de **proximité temporelle**, le plus souvent parce que la publication du contenu sur l'offre en ligne concernée de la SSR a eu lieu plus de 35 minutes avant la diffusion de l'émission de référence. Pour une part plus réduite des textes non conformes dans les sites d'information, la non-conformité résulte d'une mention insuffisante de l'émission.

Lien avec un contenu audio ou audiovisuel (art. 18, al. 2, let. d)

Le critère du **lien avec un contenu audio ou audiovisuel** pour 75% des textes en ligne dont la date de publication est inférieure à 30 jours (art. 18, al. 2, let. d) est **largement surpassé** dans les trois offres en ligne de la SSR avec une moyenne de 88%. Aussi bien la SRF (92% en moyenne) que la RTS (86%) et la RSI (84%) satisfont à la disposition de la concession dans l'ensemble et aussi sur chacun des 12 mois de l'année 2024.

Avec une fourchette allant de 89% (mai) à un **pic de 95%** (en août), la part de contenus rédactionnels liés à des contenus A/AV dans l'offre de la **SRF dépasse** nettement, tout au long de l'année 2024, le seuil fixé par la concession. Il en va de même pour la **RTS**: l'offre en ligne francophone atteint, après un début modéré, son maximum annuel de 90% en avril. Après un recul, le taux le plus bas de l'année – encore clairement conforme – est atteint en août avec 83%. L'offre en ligne de la **RSI** est légèrement en retrait par rapport aux deux autres portails. Mais là aussi, l'offre italophone dépasse clairement le seuil de la concession chaque mois, avec des taux compris entre 86% (juillet et août) et 80% (mars).

Analyse des liens (art. 18, al. 2, let. f)

Publicom a identifié, dans le cadre de l'analyse des liens, plus de **3'213'000 liens externes** de **5'530 domaines** sur les sites de la SSR, dans l'objectif d'évaluer le **potentiel de commercialisation**. Ces liens électroniques ont été classés selon la fréquence de leur mise en liaison et selon cinq catégories fonctionnelles :

Aucun lien de tiers présentant une **référence publicitaire directe** (serveur de publicité) n'a été identifié. Ceux-ci présenteraient un potentiel de commercialisation extrêmement élevé et tomberaient sous le coup de la large interdiction de publicité et de parrainage de la SSR.

La seconde catégorie critique comprend des liens externes vers des **boutiques en ligne** ; Publicom en a identifié plus de 74'600 réparties sur 34 domaines. La plupart se trouve sur apple.com et play.google.com, où des applications et podcasts inoffensifs de la SFR ont été mis en lien. L'intégration de la SSR dans les **systèmes de partenariat** de prestataires tiers constituerait un indicateur du potentiel de commercialisation dès lors que cette intégration apparaît dans l'url du lien sous la forme d'un ID dit d'affilié. Aucune indication d'appartenance à de tels systèmes de partenariat n'existe en 2024 pour les trois offres en ligne de la SSR qui ont fait l'objet de l'enquête.

Les trois autres catégories de liens, à savoir services techniques avec ou sans contenus, ainsi que liens vers les contenus de tiers, présentent un potentiel de commercialisation nettement plus faible. Pour l'année 2024, ils ne donnent pas lieu à préoccupation en matière de conformité à la concession.